

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1- **Fiche de présentation** (Fiche n° 1)
- 2- **Fiche personnelle à remplir par les parents** (Fiche n°2)
- 3- **Fiche scolaire à remplir par le chef d'Établissement ou directeur d'école actuel (uniquement pour les nouveaux candidats)** (Fiche n°3)
- 4- **Fiche médicale établie par un médecin spécialiste en Médecine Sportive** concernant l'aptitude physique du candidat (Fiche n°4)
- 5- **Règlement de la Section d'Excellence Sportive Waterpolo du collège Alain-Fournier à signer par les parents et le candidat** (fiche n°5, 3 pages)
- 6- **OBLIGATOIREMENT** photocopie des bulletins/livrets scolaires du 1^{er} semestre/des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire 2023-2024: le bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre est indispensable.

Convocation aux tests sportifs (uniquement pour les nouveaux candidats) :
Les tests se dérouleront **le mercredi 22 mai 2024 à 13h30 à la piscine Judaïque.**
Une convocation vous sera adressée.

N.B. les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS COMPLETS : mercredi 22 mai 2024

Envoi des fichiers au format PDF par courriel à l'adresse suivante :

administration-af@ac-bordeaux.fr

FICHE PERSONNELLE

NOM :
PRÉNOM :

Niveau demandé :
6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : (ville, département)
.....

Adresse des parents :
.....
.....

Ville :

Code postal :

N° de téléphone des parents : Portable :

Adresse mail :@.....
(de façon lisible)

Profession du père :

Profession de la mère :

Si licencié en club de sport, indiquer lequel :

Pratique en compétition (1) : oui non

Régime demandé : DEMI-PENSIONNAIRE (1) EXTERNE (1)

Signature des parents

Fiche n°3

FICHE SCOLAIRE (uniquement pour les nouveaux candidats)

Veillez demander au Chef d'Etablissement ou au Directeur d'Ecole d'origine de remplir cette fiche

NOM :

PRENOM :

NOM et Adresse de l'établissement d'origine :

-Situation actuelle : Classe :

LV1 (langue vivante):

LV2 :

-Orientation prévue pour l'année scolaire prochaine : classe :

LV1 :

LV2 :

- Avis du professeur principal ou professeur des écoles :

Merci de donner une appréciation par critère

Attitude en classe :	Capacité d'organisation dans son travail :
Qualité et quantité du travail personnel :	Rapidité d'assimilation :

Avis du Chef d'Etablissement ou du Directeur d'école :

Cachet de l'Etablissement et Signature

Fiche n°4

FICHE MEDICALE CONFIDENTIELLE

A remplir par un médecin spécialiste en médecine sportive et à mettre sous enveloppe fermée à l'attention du Médecin Scolaire, merci de ne pas oublier de noter le nom et prénom de l'enfant

FICHE DE CONTROLE MEDICAL EN VUE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE

Collège ALAIN - FOURNIER 83 rue de Saint Genès 33000 BORDEAUX

NOM:	Discipline: WATER POLO (2 entraînements par semaine) Mardi et Jeudi 15h30/17h15 1 entraînement UNSS Mercredi 13h30 à 16h30 <i>les horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être légèrement modifiés</i>
Prénom:	
Domicile:	
Date de naissance :	
Antécédents médicaux:	Autre disciplines pratiquées:
Antécédents Chirurgicaux:	
Traitement en cours:	
Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale	
ECG	
Test d'effort de Ruffier-Dickson (30 flexions)	
Examen pulmonaire	
Evaluation de la croissance de la maturation : - Examen morpho statique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)	
Examen de l'appareil locomoteur	
Examen podologique	
Examen neurologique (latéral, tonus,...)	
Dépistage des troubles auditifs	
Autres (abdomen, etc., ...)	
Bilan des vaccinations	
Conseils diététiques (si besoin)	
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)	

Certificat de non contre-indication :

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie avoir examiné ce jour, Nom : _____ Prénom : _____

Et qu'il/elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du WATERPOLO, dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date: __/__/____

Cachet et signature du Médecin :

REGLEMENT DE LA SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE WATERPOLO

Ce document fixe le cadre général de la Section d'Excellence Sportive Water-Polo. Les élèves de la Section d'Excellence Sportive comme tous les autres élèves du collège sont soumis au règlement intérieur du collège.

Art 1 : La Section d'Excellence Sportive est ouverte à tous les élèves volontaires (filles et garçons), ayant validé les tests d'entrée. L'engagement de l'élève se fait sur un cycle minimum de deux ans.

La Section d'Excellence Sportive s'engage à assurer des entraînements aux élèves sur les créneaux horaires définis sur la base de 2 entraînements par semaine : Mardi et Jeudi de 15h30 à 17h15, plus 1 entraînement minimum avec le club de l'Union Saint-Bruno.

Les horaires sont communiqués à titre indicatif et pourront être légèrement modifiés.

Les parents prennent en charge les élèves à la sortie de la piscine, après l'entraînement.

Art 2 : La possession d'une licence sportive Waterpolo et l'adhésion à l'UNSS Water-Polo excellence est obligatoire.

Art 3 : Un élève souhaitant s'inscrire à la Section Sportive Water-Polo doit passer une visite médicale avec un médecin du sport au moment de la remise du dossier d'inscription. Le dossier médical confidentiel sera remis au médecin scolaire.

Art 4 : Les élèves de la Section d'Excellence Sportive ont un **emploi du temps scolaire aménagé** : les horaires de pratique sont inscrits sur le temps scolaire. Aucune heure de cours n'est supprimée.

Art 5 : Les élèves de la Section d'Excellence Sportive s'engagent à **participer aux rencontres des deux fédérations UNSS et FFN et répondre aux différentes convocations et sélections.**

Art 6 : Un élève inscrit à la Section d'Excellence Sportive s'engage à se former en tant que **jeune officiel UNSS**, dans le cadre des entraînements et des compétitions avec la Section Sportive.

Art 7 : **L'école reste la priorité de tout élève.** En cas de difficultés passagères d'ordre scolaire, un dispositif d'aide sera mis en place par le club et/ou par l'établissement pour pallier aux difficultés.

Art 8 : Une appréciation sur le comportement, l'assiduité et l'investissement des élèves de la Section d'Excellence Sportive apparaîtra sur les bulletins semestriels.

Fiche n°5 (2/3)

Art 9 : Tout élève qui, par son attitude, son manque de travail ou de sérieux, ne respecte pas le règlement intérieur de la Section d'Excellence Sportive et de l'établissement, sera sanctionné. Il devra, sur un temps d'études, effectuer un travail supplémentaire. Il pourra, de surcroît, en cas de manquements répétés ou d'incivilité grave, être exclu temporairement ou définitivement de la Section d'Excellence Sportive, pendant l'année scolaire.

Dans le cadre où l'élève est écarté de la Section d'Excellence Sportive, sa réintégration ne sera effective qu'après décision favorable du responsable de la Section d'Excellence Sportive.

En cas d'exclusion définitive, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur pourraient se voir réaffectés dans leur établissement d'origine.

Art 9 : L'entraînement est placé sous la direction des responsables de la Section d'Excellence Sportive qui en déterminent les modalités.

Art 10 : Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard sera notifié et les familles en seront informées.

Art 11 : **Inaptitudes** : Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux entraînements est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit auprès des responsables de la Section d'Excellence Sportive et du CPE au préalable quand cela est possible, sinon dès le retour de l'élève. Le certificat médical est obligatoire pour les inaptitudes médicales.

Pour toute dispense de moins d'un mois, l'élève restera à l'entraînement pour travailler son rôle de jeune officiel.

Art 12 : L'admission en Section d'Excellence Sportive induit une **exigence de résultats**. En ce sens toute compétition sportive ou action, par laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son collège ou de son club constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire. De même le port des couleurs de son collège ou de son club en compétition est obligatoire tout comme l'adoption d'une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport.

Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions UNSS et FFN. Il est néanmoins déterminé, en liaison avec l'athlète afin de préserver harmonieusement les périodes de repos nécessaires.

Mme DOSDAT
Cheffe d'établissement

M. LEDOUX
Coordonnateur de la Section
d'Excellence Sportive Water-Polo



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Alain-Fournier
Bordeaux

**Dossier de Candidature
Section d'Excellence Sportive
Water-Polo
Année scolaire 2024-2025**

Fiche n°5 (3/3)

Je soussigné, *NOM et Prénom de l'élève* :

.....
certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section d'Excellence Sportive
Water-Polo du collège Alain-Fournier.

A....., le.....

Signature de l'élève

Je soussigné, *NOM et Prénom du responsable légal* :

.....
certifie avoir pris connaissance du règlement de la Section d'Excellence Sportive
Water-Polo du collège Alain-Fournier.

A....., le.....

Signature du responsable légal